



Cas spécial pension alimentaire non versée et rmi non plus

Par **bettyboop**, le **16/07/2008** à **15:32**

j'ai vécu avec un homme 3 ans d'ou est né un petit garçon en 1995, cet homme n'a jamais voulu le reconnaître et un jour il a rencontré une femme stérile qui voulait un enfant (mon fils à l'occurence) et donc cet homme m'a mise au TGI pour reconnaître mon fils en 2000, un pension alimentaire à été mise en place, mais j'ai pu par de nombreux litiges conservé la garde de mon fils et lui n'a eu que l'hébergement 1 et 3 week end et etc... pour les vacances .Au niveau de la pension, il l'a versé jusqu'à aout 2001, car le 4 janvier 2001 il a eu un grave accident de la route et là (sa copine est partie) il a regretté d'avoir reconnu mon fils (il me l'a souvent dit) donc en aout il a arrêté le versement et depuis ce jour a aujourd'hui il a de lui même abolie la pension car il ne me verse plus rien. Comme je suis gentille, je lui avais accordé un délai de paiement car il me disait qu'il allait recevoir l'argent de son accident de voiture mais que le procès durer en longueur et qu'il n'avait pas d'argent, seulement monsieur se paye des voyages de partout et moi j'ai rien donc quand j'ai appris qu'il me prenait pour une andouille, j'ai demandé a la CAF de mettre en place le soutien familial et là mes problèmes ont commencés. il fallait une signification par huissier (huissier qui me réclamait 200€ pour mettre le dossier en route) je suis en PRP (procédure de Rétablissement Personnel en Banque de France) et je n'ai pas les moyens touchant 447 € + 120 € AES pour mon fils (sachant que j'ai 575 € de loyer à ma charge + la nourriture et Edf et Eau etc....)donc on m'a demandé de faire une aide juridictionnelle et là est entré en jeu que mon fils de 12 ans maintenant ne veut plus aller chez son père d'ou un autre problème. Donc en conclusion : depuis 2001 a avril 2008 il me doit 5000 € de pension et du 01 juin et juillet 2008 il recommence a ne pas payé, j'ai sollicité la CAF et mon dossier traîne toujours que faire : je n'ai aucun argent ni RMI j'en ai fais la demande il y a 2 mois qui est aussi en attente que faire les 2 affaires sont liées ont me même en bateau et je doit faire quoi ?????

dites moi quelque chose merci, un conseil

Par **domi**, le **16/07/2008** à **18:21**

Si vous allez chez un huissier munie de la décision du juge pour la pension alimentaire , l'huissier effectuera une saisie sur les revenus de votre ex compagnon . Cette procédure est GRATUITE pour vous , les frais seront à la charge de votre ex puisqu'il est le débiteur .Concernant votre loyer , d'après les revenus que vous donnez , vous avez le droit à l'allocation logement . Le mieux serait de rencontrer une assistante sociale . Bon courage
Domi

Par **bettyboop**, le **18/07/2008** à **10:52**

J ai eu la CAF au téléphone et a partir du 18 juillet 2008 ils me verseront le RMI en attendant que ma situation se débloque.
Ils ont pris en charge les dûs de la pension alimentaire et la CAF va me reverser une somme aussi au 5 aout.

Enfin ma situation va aller mieux car j'ai plus de 3000 € de dettes depuis mars 2008 et j'ai 5 mois de loyer qui sont en retard, j'ai pu calmé le propriétaire car il me menacé de mettre a la rue... donc merci a tous de votre soutien et de vos conseils précieux....

je vous tiendrai au courant de mon évolution si ca va ou si le contraire se produit suite à chose promise qui ne serait pas tenue.

cordialement

BEATRICE

Par **domi**, le **18/07/2008** à **11:48**

Bon courage pour la suite ! Domi